

|   |  |
|---|--|
| Mairie de Marolles-en-Brie<br>Place Charles de Gaulle<br>94440 Marolles-en-Brie | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES<br/>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  |
| Délibération n° 2549/2018   | <b>Objet</b> : Attribution du marché de travaux de requalification de l'avenue de Grosbois à Marolles-en-Brie. |

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-huit, le 2 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 septembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

**Présents** : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Bernard KAMMERER donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Florence TORRECILLA donne pouvoir à Alain BOUKRIS, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Magali OLIVE donne pouvoir à Danielle METRAL, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

" Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 4° ;**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1414-1 à L 1414-4 ;**Vu** le décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 27 ;**Vu** l'avis d'appel public à concurrence (MAPA), envoyé le 2 juillet 2018 au JOUE sous le n° 2018/S 126-287150, au BOAMP sous le n° 18-91494 et sur le profil acheteur de la ville, achatpublic.com sous le n° 3277065 pour une remise des plis le 09 août 2018 avant 10h00 ;**Considérant** les 07 offres reçues ;**Considérant** que le rapport d'analyse des offres a fait ressortir que l'offre totale la mieux disante est celle du groupement d'entreprises SFRE / BIR, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le Règlement de Consultation à savoir :

- 50 points pour la valeur technique de l'offre comprenant 4 sous-critères : dispositions mises en œuvre (20 points), moyens humains et matériels (10 points), qualité et provenance des fournitures (10 points) ; protection de l'environnement (10 points) ;
- 40 points pour le prix ;
- 10 points pour les délais d'exécution.

**Considérant** l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie réunie le 21 septembre 2018 ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**  
**A la majorité, 21 voix pour, 2 voix contre (Martine HARBULOT, Samantha CRISIAS) et 2 abstentions (Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU) :**

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'attribuer le marché de travaux de requalification de l'avenue de Grosbois à Marolles-En-Brie au groupement d'entreprises SFRE, 35 avenue des Grenots 91150 Etampes (travaux de VRD) et SAS BIR, 38 rue Gay Lussac, 94438 Chennevières-sur-Marne (travaux d'éclairage public), pour la somme de 409 880,00 € HT (491 856,00 € TTC) sur la période automne-hiver 2018/2019 ;

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives et à signer tout document afin de réaliser cette opération, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits sont prévus au budget 2018 chapitre 21, article 2152 pour la partie investissement de la commune.

CERTIFIE CONFORME  
MAROLLES-EN-BRIE, le 2 octobre 2018

  
Sylvie GILBERT  
Maire de Marolles-en-Brie